RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Ariège

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-VERGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Monique LAYE.

<u>Étaient présents :</u> Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, M. Loïc YVON, Mme Corinne GAYRARD, M. Daniel AUZIÉ, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Julie CUMINETTI.

Étaient absents excusés : Mme Stéphanie ORTEGA.

Étaient absents non excusés : -

Procurations: Mme Stéphanie ORTEGA en faveur de Mme Corinne GAYRARD.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : Mme Julie CUMINETTI.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-009 : Retrait de la délibération MA-DL-2024-004

BP 2024 : Autorisation donné au Maire pour pouvoir mandater les dépenses de la commune avant le vote du budget primitif de l'année

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de Retirer la délibération 2024-004 sur "l'autorisation donnée au Maire pour pouvoir mandater les dépenses de la commune avant le vote du budget primitif de l'année"

En effet cette délibération à été rédigée sans indiquer de montant, elle devait également préciser la répartition par chapitres et à une hauteur de 25% comme la loi l'exige.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retirer la délibération 2024-004 du 21 février 2024.

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après : en avoir délibéré

Approuve: Le retrait de la délibération MA-DL-2024-004

Vote: 8 POUR

8 VOTANTS 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-010</u>: Approbation du Compte Administratif 2023 de la commune établi par Madame Le Maire

Le rapporteur expose à l'assemblée les résultats du Compte Administratif 2023. Ces écritures donnent les résultats suivants:

Section de Fonctionnement

Dépenses: 1005113.41

Recettes: <u>1020358.90</u>

Le résultat réel de fonctionnement est de: 15245.49

Section d'Investissement

Dépenses: 192953.24

Recettes: <u>297177.63</u>

Le résultat global d'investissement est de: 104224.39

Compte tenu des restes à réaliser:

Dépenses : 731933.83

Recettes: 646400

Soit (résultat exercice): 33936.05

Il est demandé au Conseil Municipal de voter ce compte administratif 2023 et de l'affectation des résultats. Madame Monique LAYE, Maire, quitte la séance avant de procéder au vote.

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après: en avoir délibéré

Approuve : Le compte administratif 2023 tel qu'il est détaillé ci-dessus

Vote: 7 POUR

8 VOTANTS 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-011</u>: Approbation du Compte de gestion 2023 établi par le Trésorier de <u>la Commune</u>

Il convient de délibérer pour approuver le compte de gestion 2023 établi par le trésorier de la commune qui reprend avec exactitude les écritures comptables du compte Administratif 2023 de la commune.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21800 - SAINT-JEAN DE VERGES - EXERCICE 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	156 164,03		-51 939,64		104 224,39
Fonctionnement	-5 176,96		20 422,45		15 245,49
TOTAL I	150 987,07		-31 517,19		119 469,88
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	150 987,07		-31 517,19		119 469,88

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après : en avoir délibéré

Approuve: Le compte de gestion 2023 établie par le trésorier de la Commune

Vote: 8 POUR

8 VOTANTS 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-012 : Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour approuver le Budget Primitif de la commune pour l'année 2024.

Ce document budgétaire s'équilibre de la manière suivante par chapitre.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 145 345,40	1 145 345,40
Section d'investissement	1 120 845,65	1 120 845,65
Total	2 266 191,05	2 266 191,05

Le Conseil Municipal

Ouï : L'exposé du rapporteur

Après : en avoir délibéré

<u>Décide</u> de voter le Budget Primitif 2024 de la commune:

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres;

Adopte le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024

Vote: 8 POUR

8 VOTANTS

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-013 : Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes locales pour 2024

Comme chaque année il convient de délibérer pour fixer les taux d'imposition communaux. Considérant que la commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2020. **Donc pas d'augmentation pour l'année 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux ci-dessous

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation (TH): 9.65%

Taxe sur le foncier bâti (TFB): 40.97%

Taxe sur le foncier non bâti (TFNB): 110.90%

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après : en avoir délibéré

Approuve: Le Taux d'imposition

Vote: 8 POUR

8 VOTANTS 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-014 : Attribution des subventions aux associations

Comme chaque année, il convient de délibérer pour voter les subventions municipales accordées aux associations pour l'année 2024.

Le rapporteur présente à l'assemblée le détail des demandes de subventions municipales pour l'année 2024 qui est le suivant :

Acca de St Jean de Verges montant : 670 €

Club de l'amitiè montant : 1000€

Madame le Maire, Présidente, sort avant le vote

• Comité des fêtes : 6500€

Monsieur Bovio et Madame Gayard, membres du comité sortent avant le vote

• Entente Football : 2500 €

•

• ASC: 1000€

• Pétanque : **750€**

AAPPMA de Saint Jean de Verges : 550€

• Yaka Bouger : **500€**

La Ti Mamaille : 300€

Don à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Varilhes : 500 €

Ces subventions seront prévues dans le Budget de l'année 2024.

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après discussion le Conseil Municipal décide:

- Entente Football: 2500€ Vote: Adopté à l'unanimité

- ASC: 1000€

Vote: Adopté à l'unanimité

- Pétanque: 750€

Vote: Adopté à l'unanimité

- AAPPMA de Saint-Jean-de-Verges: 550€

Vote: Adopté à l'unanimité

Yaka Bouger: 500€
 Vote: Adopté à l'unanimité

La Ti Mamaille: 300€
 Vote: Adopté à l'unanimité

- Amicale des Sapeurs Pompiers de Varilhes: 500€

Vote: Adopté à l'unanimité

Approuve les subventions 2024

8 VOTANTS

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-015 : Admission en non -valeur

Madame Le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Le 20 mars 2024, le comptable du trésor Public a présenté à la commune la liste 1213990035

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	769,22 €	
Total	769,22 €	

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L1617-5

CONSIDERANT que le comptable public a transmis à la collectivité une demande d'admission en non-valeur des créances éteintes de la liste n° 1213990035

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non - valeur

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après : en avoir délibéré

Approuve : Qu'il est accepté que la somme de 769.22 euros soit admise en non -valeur

Les créances présentées sont irrécouvrables malgré les procédures intentées par le comptable public.

Précise .Les crédits nécessaires à ces annulations seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2024 de la commune (article 6541)

Autorise. Madame le Maire à réaliser un mandat de régularisation

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Vote: 8 POUR

8 VOTANTS 8 POUR 0 CONTRE

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-016 : Résiliation Contrat de délégation de service public du Saint Jean

Suite à la liquidation judiciaire de la société le SAINT JEAN bar, débit de boissons, café, de la commune.

Nous avons eu l'accord du mandataire judiciaire « BDR et ASSOCIES » de récupérer les clés du bar.

Suite à cette liquidation judicaire, il convient de prévoir la somme de 3025.48 Euros a l'article 6542 « Créances Eteintes »

Rappel des informations sur le tiers n° 3513480312 Date de consolidation :							
Nom/RS	LE SAINT JEAN -		CP - Ville	CP - Ville 09000 - SAINT JEAN DE VE		/ERGES	
Totalisatio	n des pièces non soldé	es (8 - 3.025,48)					
	Paiements	Restes à pa	ayer	Encais	sements	Restes à rec	ouvrer
	0 0,0	0 €	0,00€	0	0,00€	8	3.025,48 €
Liste des pièces (total 56 pièces)							
Budget	Туре	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC	Afficher
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	42	04/03/2024	425,00 €	425,00€	Cpte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	19	02/02/2024	425,00 €	425,00 €	Opte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	4	09/01/2024	425,00 €	425,00 €	Cpte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	178	11/12/2023	425,00 €	425,00€	Cpte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	167	25/10/2023	425,00 €	425,00€	Cpte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	21	22/02/2023	425,00 €	403,76 €	Cpte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	10	06/02/2023	425,00 €	403,76 €	Opte Pièces
21800	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	3	10/01/2022	425.00 €	92.96 €	Opte Pièces

Le Trésor Public a fait plusieurs relances, la mairie de son côté a également envoyé des lettres recommandées qui sont restées sans réponses.

Un appel d'offre va être lancé par la mairie dans les semaines à venir une fois la remise en état des lieux.

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après : en avoir délibéré

Approuve : La résiliation du Contrat de Service Public

Vote: 8 POUR

8 VOTANTS 8 POUR 0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DL-2024-017 : Denomination du jardin communal rue de l'oppidum

Madame Le Maire explique qu'il convient de délibérer afin de nommer le jardin communal implanté depuis mars 2023.

Il est proposé de le nommer :

" Le Jardin de Marcelle"

Ouï: L'exposé du rapporteur

Après: en avoir délibéré

Approuve:

Vote: 8 POUR

8 VOTANT	S
8 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTEN	TION

Questions diverses